

# **AVENIR ET ANIMATION DES ARCS**

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 août 2019**

o o o o o

Jean-Louis Narquin, Président, ouvre la séance de l'assemblée générale ordinaire à 15h30.

La réunion se tient au centre Bernard Taillefer, à ARC 1800.

77 membres sont présents (62) ou représentés (15), soit plus de la moitié des membres de l'Association à jour de leur cotisation 2019 à la date de l'AG.

Avant de passer à l'ordre du jour de l'AG, le Président rappelle que celle-ci sera suivie d'une réunion publique, au cours de laquelle le maire de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs, M. Michel Giraudy, le directeur général d'ADS, M. Frédéric Charlot, et le directeur d'AB Tourisme, M. Éric Chevalier, présenteront leurs réalisations et leurs projets. Cette réunion, qui se tiendra dans la grande salle mise gracieusement à la disposition de 3A, sera clôturée par un vin d'honneur offert par notre association.

### **1. Rapport moral du Président**

Le président présente l'action et les résultats de l'année écoulée (le texte intégral de son intervention est joint en annexe au présent PV).

En conclusion de son intervention, il met l'accent sur les orientations prioritaires de 3A soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

- persévérer dans son action pour les améliorations de la vie quotidienne et, en particulier la lutte contre le bruit et le laisser-aller éventuel,
- encourager l'embellissement de tous les sites et la promotion d'une haute qualité de services dans tous les domaines, conformément aux attentes des clients d'une grande station internationale.
- accroître la représentativité de 3A en gagnant de nouveaux membres, renforcer son efficacité en faisant entrer de nouveaux membres dans son conseil d'administration, organiser des liens de plus en plus étroits avec les présidents de copropriétés et des unions syndicales,
- avoir avec tous les partenaires de la station un dialogue à la fois constructif, confiant et ferme.

***Résolution 1 : l'assemblée approuve, à l'unanimité, le rapport moral du Président.***

### **2. Rapport financier**

Jacqueline Houin, trésorière de 3A, présente les résultats de l'exercice 2018.

Les ressources de l'exercice ont été enregistrées pour un montant de 5 809 €, dont 5 248 € de cotisations membres (à comparer à 4 910 € à fin 2017),  
510 € de rétrocession des droits de jeu golfique de notre compétition,  
51 € d'un geste commercial de la banque.

Les charges ont été enregistrées pour un montant de 5 944,10 €.

Ainsi l'exercice 2018, clos le 31 décembre, présente un déficit de 135,10 €.

Il est à comparer à l'excédent de l'exercice précédent de 1 269,32 €.

Cet écart d'environ 1 400 € s'explique essentiellement par une nouvelle dépense de réception organisée en été pour les propriétaires non présents en hiver, à laquelle s'ajoute une petite augmentation de dépenses administratives et de publicité.

Si nous considérons les charges en net de tout remboursement et reversement, elles s'élèvent à **5 383 €**.

Fidèles aux décisions prises lors de la précédente assemblée générale, nous avons reconduit notre soutien au golf pour 792 € et au festival de musique pour 1 000 €.

Nous avons également souhaité renouveler en fin d'année la rencontre amicale avec les propriétaires. Cette manifestation a connu un grand succès.

Ces frais de réception ont généré une dépense de 784 € pour ce cocktail de décembre à l'hôtel du golf.

Pour favoriser une rencontre en été, nous avons organisé pour la première fois une petite réception donnée à l'Aiguille Grive en juillet pour 800 €.

A ces deux prestations, il faut ajouter 176 € pour le pot de fin d'AG et de réunion publique en août.

Outre ces dépenses d'animation et de réception, **les dépenses de fonctionnement que nous arrondirons à la dizaine supérieure ont légèrement augmenté.**

Cette augmentation se justifie par

- des petits achats de renouvellement, flyers, tampon encreur, stock de timbres et d'enveloppes.
- des frais administratifs 322 €
- des frais SNCF de 487 € déplacements Paris/Bourg pour les réunions EPIC
- des frais de publicité pour l'hébergement du site et l'achat de banderoles pour 449 €.

Il faut signaler à ce stade du rapport l'organisation par un de nos membres du « café contact », qui se tient à la terrasse de Boubou pour permettre divers échanges.

- les cotisations à AB Tourisme 371 € et 120 € pour deux fédérations de résidents en montagne, soit 491 €.
- des frais d'assurance à la banque pour 81 €.

Le tout pour 1 830 €.

**Le solde bancaire au 31/12/2018 s'élève à 8 558,90 €**

La cotisation est restée inchangée à 35 €, et nous remercions vivement les membres qui soutiennent notre action par des dons complémentaires.

Mme HOUIN présente ensuite le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2019.

Si l'assemblée ne revient pas sur l'accord donné pour soutenir le festival de musique à hauteur de 1 000 €, et avec une cotisation inchangée de 35 euros, le budget du prochain exercice pourrait s'équilibrer en recettes et en dépenses sur la base d'un montant de cotisations identique à celui de 2018.

Elle invite l'assemblée à délibérer sur le montant de la cotisation 2020, ainsi que sur les contributions de 3A au festival de musique et au golf pour l'année prochaine.

***Résolution 2-1 : L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2018 qui lui sont présentés et donne quitus à la Trésorière pour sa gestion de l'exercice 2018.***

***Résolution 2-2 : L'assemblée approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 qui lui est présenté à l'équilibre.***

***Résolution 2-3 : L'assemblée décide à l'unanimité la reconduction en 2020 de la subvention de 1000 € accordée au festival de musique, ainsi que le maintien de sa contribution nette au golf (800 €)***

***Résolution 2-4 : L'assemblée décide à l'unanimité le maintien de la cotisation annuelle inchangée à 35 €.***

### **3. Renouvellement du Conseil d'Administration**

Comme chaque année, l'Assemblée doit procéder au renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration.

Les mandats arrivant à échéance en 2019 sont ceux de Jean-Louis Narquin, Paul Landowski, Thomas di Lorenzo, qui se représentent, ainsi que celui de Maurice Malaizé, qui ne se représente pas.

Sont également partants Alain Trotin et Jean-Claude Einstetler (dont les mandats viennent à expiration en 2020), ainsi qu'Yves Dhumez et Edmond Hubé (dont les mandats viennent à expiration en 2021).

Le Président exprime aux partants ses vifs regrets et ses remerciements du fond du cœur pour toutes leurs contributions, propos que l'assemblée reprend à son compte par ses applaudissements.

Il propose à l'assemblée :

- le renouvellement du mandat de Jean-Louis Narquin, Paul Landowski et Thomas di Lorenzo
- la nomination de Carole Rampazzo, Bernard Hollebeke et Alain Rius.

Il demande à l'assemblée d'excuser l'absence de MM. Hollebeke et Rius, qui étaient dans l'impossibilité d'être présents, et donne la parole à Carole Rampazzo qui explicite les motifs de sa candidature :

- son attachement aux Arcs, qu'elle a fréquentés depuis l'âge de 14 ans et qu'elle retrouve maintenant avec plus de temps à y consacrer, sans aucune nostalgie pour le passé,
- sa conviction héritée de son père (qui fut le premier président du golf des Arcs) que le dynamisme et l'esprit d'innovation et de progrès ont fait depuis 50 ans l'originalité et la valeur des Arcs, mais que ces atouts doivent être retrouvés et rénovés sous des formes nouvelles dans un contexte de forte concurrence,
- une expérience professionnelle longuement consacrée à la recherche de la qualité et à la satisfaction de la clientèle,
- une certaine faculté d'écoute.

Le président constate qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée.

***Résolution 3. : L'assemblée vote, à l'unanimité, le renouvellement des mandats de MM. Jean-Louis Narquin, Paul Landowski et Thomas Di Lorenzo, ainsi que la nomination de Mme Carole Rampazzo, pour une durée de 3 ans, venant à échéance en août 2022.***

***Elle vote à l'unanimité la nomination de MM Bernard Hollebeke et Alain Rius pour une durée de deux ans venant à échéance en août 2021.***

#### 4. Questions diverses

Le président ouvre à 16 h 30 la discussion générale.

Sont successivement abordés les points suivants :

- **les répercussions possibles de l'installation de la Folie Douce dans les installations du Lodge (au-dessus d'Arc 1800)**

Le président rappelle ses interventions auprès de M Luc Reversade, ainsi que les réponses relativement rassurantes apportées par celui-ci concernant la maîtrise des nuisances sonores et le standing des prestations de son établissement (« plus de champagne que de bières »). Un échange de correspondance qui peut être lu sur le site Internet de 3A.

- **le fonctionnement du Dahu** (amplitude horaire de l'ouverture, capacité aux heures de pointe, sécurité des piétons coexistant avec des VTT l'été et des skieurs l'hiver)

3A interviendra sur la question de sécurité. En ce qui concerne les heures d'ouverture, il faut que d'une part les commerçants, et d'autre part les copropriétés concernées se manifestent par écrit en soutien de leurs demandes verbales.

Le président rappelle l'intervention de 3A pour le décalage de la fermeture en été ; il interviendra également en réunion du jeudi pour une organisation des flux de circulation plus sécurisante pour les piétons

- **la sécurité sur les pistes** (perception de risques accrus de collision —effet potentiellement pervers des comparaisons de vitesse offertes par Yuge)
- **les excès de vitesse des engins motorisés** (cas en bordure des résidences de Charmettoger des chenillettes desservant l'hôtel Aiguille Grive).

Une question de respect, avec sanctions de la réglementation municipale.

- **l'amélioration de la sécurité piétons/VTT**

- **les défauts d'entretien de certains passages piétons** (par exemple chutes déplorées à proximité de l'hôtel du Golf dans le passage de la copropriété Bellecote),

Actions à prévoir via la municipalité auprès des copropriétés concernées.

- **le vagabondage des chiens non tenus en laisse**

Une interdiction à faire mieux respecter

- **le carillon : pour des musiques plus fréquentes**

A noter zéro plainte contre le fonctionnement du carillon, ainsi que l'intention du Festival de Musique de redemander chaque année à son « compositeur en résidence » une création dédiée au carillon.

- **la chapelle d'Arc 1800 : pour le maintien d'un éclairage de mise en valeur nocturne**
- **le prix des forfaits de ski et l'évolution à venir des avantages propriétaires (Nirvanalps)**

Un sujet pour lequel 3A a fait des propositions, mais doit déplorer un faible niveau d'écoute et, jusqu'à présent, une imprécision persistante sur l'évolution de ce programme

- **les interventions possibles de 3A sur les projets de construction.**

Inexistantes en amont, elles se concentrent systématiquement sur les projets dont le public peut avoir connaissance (ouverture d'enquête publique pour les opérations importantes, permis de construire accordés), 3A étant attentif au respect total de la réglementation, notamment pour tout ce qui peut impacter l'environnement urbain et naturel des Arcs.

- **l'importance de la préservation de l'environnement et des études d'impacts environnementaux**
  - pour une vision du devenir des Arcs à long terme (2040 ?)
  - que devient le projet de charte architecturale pour les Arcs ?
- **le devenir des projets ADS de construction de bureaux à Arc 1600**

Un sujet sur lequel 3A s'est déjà exprimé, et continuera à le faire, pour la préservation de la qualité du cadre de vie d'Arc 1600.

- **les projets de constructions prévus par le projet de PLU de Landry dans le secteur de la Maïtaz.**

L'enquête publique sur le projet de PLU qui sera ouverte à l'automne permettra à chacun, via Internet, de connaître le détail du PLU et de faire remonter au commissaire enquêteur toutes les observations concernant un projet sur une zone restée jusqu'à présent heureusement naturelle en bordure de la station des Arcs.

- **quelles perspectives pour l'évolution à venir de la fiscalité locale ?**

Une question qui sera posée aux différentes listes pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Et qui appelle deux indications importantes :

- **Propriétaires aux Arcs, n'hésitez pas à vous inscrire sur les listes électorales de Bourg-Saint-Maurice /les Arcs (rien de plus facile !).**

Dans un scrutin toujours très disputé entre plusieurs listes, le poids des électeurs des Arcs s'est déjà avéré dans le passé déterminant.

- **3A ne manquera pas d'interroger à la fin de l'année les candidats sur les points qui vous paraissent importants pour le devenir des Arcs et la satisfaction des légitimes préoccupations des propriétaires. N'hésitez donc pas à nous saisir de vos suggestions.**

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 17h40.

Le Président,

Jean-Louis Narquin